

**COMMUNE DE WELLIN  
CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2014  
PROCES-VERBAL**

**Présents :**

**Mme Anne BUGHIN-WEINQUIN, Bourgmestre ;  
Messieurs Guillaume TAVIER, Etienne LAMBERT, et Bruno  
MEUNIER, Echevins ;  
Monsieur Thierry DAMILOT, conseiller communal et Président de  
CPAS ;  
Messieurs Benoît CLOSSON, Thierry DENONCIN, Valéry  
CLARINVAL, Edwin GOFFAUX, Jean – Luc MARTIN et Emmanuel  
HERMAN, conseillers communaux ;**

**Katty ROBILLARD, Directrice générale f.f;**

**ORDRE DU JOUR :**

**Séance publique**

- 1. ZONE DE POLICE. PRESENTATION.**
- 2. COMPTE CPAS. REPOSE AUX CONSEILLERS**
- 3. TAXE PYLONE. EXERCICE 2014.**
- 4. OXFAM. PETITS DEJEUNERS DU MONDE.**
- 5. PLAN DE COHESION SOCIALE. RAPPORT ANNUEL.**
- 6. IMPLANTATION CABINE ELECTRIQUE. INTERLUX. BAIL  
EMPHYTEOTIQUE**
- 7. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL. CHOIX PROJETS  
PRIORITAIRES.**
- 8. ECLAIRAGE PUBLIC. APPROBATION PROJETS**
- 9. EGOUTTAGE NANWET. DECOMPTE FINAL. APPROBATION.**
- 10. EXTENSION EGOUTTAGE CHEMIN N°26 LOMPRESZ. APPROBATION  
DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION**
- 11. ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE. DESIGNATION AUTEUR  
DE PROJET. APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE  
PASSATION.**
- 12. LABORATOIRE DE LA VIE RURALE SOHIER. APPROBATION  
MODIFICATIONS CAHIER SPECIAL DES CHARGES**
- 13. INTERCOMMUNALES. ASSEMBLEES GENERALES**
  
- 14. QUESTION D'ACTUALITÉ : PCA GILSON.**

**Huis-clos**

- 1. DESIGNATION DIRECTRICE GENERALE F.F**
- 2. PERSONNEL STATUTAIRE. ADMISSION PENSION.**
- 3. ENSEIGNEMENT. RATIFICATIONS DIVERSES**

\*\*\*

## SEANCE PUBLIQUE

**La Présidente du conseil ouvre la séance à 19h00. Le procès-verbal de la séance publique du précédent conseil est approuvé à l'unanimité après remarques.**

### 1. PRESENTATION ZONE DE POLICE.

**RECOIT** le Commissaire-divisionnaire, Chef de corps de la zone de police Semois-et-Lesse, Mr Léonard.

### 2. COMPTE CPAS. REPONSE AUX CONSEILLERS

Vu l'interpellation de Mr le conseiller Herman relative aux comptes CPAS lors de la séance du conseil communal du 22 mai 2014 ;

Vu la note de Mr Philippe Laurent, Receveur régional ainsi rédigée :

*« Lors de la présentation du compte 2013 du CPAS de Wellin (séance du Conseil communal du 22 mai 2014), Monsieur Emmanuel HERMAN s'est étonné de l'augmentation ces dernières années du poste :*

<i>frais de fonctionnement – Autres frais pour les bâtiments logement de transit</i>	
<i>2011</i>	<i>0.00 €</i>
<i>2012</i>	<i>3.385,81 €</i>
<i>2013</i>	<i>6.576,12 €</i>

*Ces frais de fonctionnement se rapportent aux logements de transit mis à la disposition du CPAS de Wellin par la commune de Wellin. Cette mise à disposition a pris cours en 2012 → pas de dépenses pour l'année 2011.*

*Ces dépenses concernent des factures d'électricité, de chauffage, d'eau et de petit entretien.*

## Conseil communal du 24 JUIN 2014–PROCES VERBAL

	<i>Électricité</i>	<i>Chauffage</i>	<i>Eau</i>	<i>entretien</i>	<i>TOTAL</i>
2012	797,75 €	2.044,33 €	73,95 €	469,78 €	3.385,81 €
2013	1.186,64 €	3.681,37 €	101,61 €	1.606,50 €	6.576,12 €

*En 2013, le CPAS a acheté des stores (=petit entretien) pour un montant de 1.090,77 €.*

*Pour être complet, ces charges locatives (électricité, eau, chauffage) sont à charge des locataires. Du point de vue de la comptabilité budgétaire, le CPAS paie les factures (=dépenses) et perçoit le remboursement des charges locatives (=recettes). »*

**PREND ACTE** de la note de Mr le Receveur régional, Philippe Laurent

### **3. TAXE PYLONE. EXERCICE 2014.**

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte;

Vu la Constitution, les articles 41,162 et 170 § 4 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu le décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, notamment son chapitre IV – Dispositions relatives aux taxes sur les mâts, pylônes et antennes lequel instaure une taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunication ;

Vu la délibération du **Conseil communal du 07 novembre 2013** arrêtant une taxe sur l'exploitation et/ou la propriété de pylônes ou mats affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication pour les exercices 2014 ;

Attendu que ce règlement du **07 novembre 2013** est abrogé par le décret susvisé à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Attendu que les communes sont autorisées à établir une taxe additionnelle de maximum cent centimes additionnels à la taxe régionale ;

Attendu qu'il convient d'établir des centimes additionnels sur la taxe annuelle régionale sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de

télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications ;

Attendu que pour les mêmes motifs que ceux présidant à la distinction créée par le décret susvisé du 11 décembre 2013, la présente taxe ne peut être appliquée aux mâts, pylônes ou antennes d'ASTRID, de la SNCB, de la RTBF, des radios privées, des radioamateurs, ou plus généralement les antennes des utilisateurs de réseaux ou service de radiodiffusion, dont les appareils GSM eux-mêmes, pas plus que les antennes, mâts, pylônes ou antennes des réseaux de téléphone fixe ou assimilables, de transport ou de distribution d'électricité ;

Attendu que la distinction repose sur la situation objective différente de ces catégories dès lors que la capacité contributive et la finalité des installations diffèrent ;

Attendu en effet que seules les opérations mobiles des réseaux de télécommunications publics présentent la triple caractéristique, d'offrir des installations de taille importante couvrant une bonne partie du territoire, d'être généraliste et de créer, directement, une activité économique rémunératrice de nature à présenter une capacité contributive plus élevée sans cependant être liées à un réseau fixe de télécommunications ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis de légalité rendu le 13 juin 2014 par Monsieur le Directeur financier en application de l'article L1124-40, § 1er du C.D.L.D. ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

*A l'unanimité,*

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> :

Il est établi au profit de la Commune, pour l'exercice 2014, une taxe additionnelle à la taxe sur les mâts, pylônes ou antennes au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice

Article 2 :

Le taux de cette taxe est fixé, pour tous les contribuables, à **50 centimes** additionnels calculés conformément au décret du 11 décembre 2013 instaurant une taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications.

Article 3 :

Ces centimes additionnels sont perçus conformément à l'article 44 §2 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 5° :

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

**4. OXFAM. PETITS DEJEUNERS DU MONDE.**

Vu la délibération du collège communal du 28 janvier dernier fixant l'agenda de l'année et lequel prévoyait la mise en place d'un petit déjeuner OXFAM;

Vu la délibération du Collège communal du 02 juin 2014 fixant au dimanche 12 octobre l'organisation du Petit déjeuner du monde OXFAM ;

Attendu qu'il s'agit de promouvoir la solidarité NORD-NORD (produits locaux) et NORD-SUD (commerce équitable)

Considérant que le bénéfice éventuel du petit déjeuner doit être attribué à Oxfam-magasins du monde ;

***A l'unanimité,***

**DECIDE** de porter les recettes et les dépenses ainsi que la rétrocession des éventuels bénéfices à l'exercice budgétaire 2014 via la prochaine modification budgétaire;

**5. PLAN DE COHESION SOCIALE. RAPPORT ANNUEL.**

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale du 26 mai 2014 approuvant les documents suivants :

1. PCS 2008-2013 : Validation du rapport d'activités 2013  
PCS 2014-2019 : présentation du nouveau plan, du travail déjà entrepris et des perspectives pour l'avenir
2. Validation du rapport financier
3. Attentes des partenaires

Considérant que ces documents peuvent ainsi se résumer quant à leur contenu :

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 :

**a) Formation environnement : volet insertion socio professionnelle**

Principaux événements 2013 liés à cette action :

Insertion socio professionnelle : le volet « formation en environnement » consiste essentiellement à permettre l'encadrement et le suivi des formations pré-qualifiantes en environnement. Les stagiaires sont admis après un travail réalisé par l'association DEFITS sur les motivations et les objectifs socioprofessionnels des candidats.

Divers travaux sont réalisés par les stagiaires :

- Entretien et création d'espaces verts
- travaux de menuiserie
- Apporter main forte à certains services communaux
- Petits travaux en bâtiment

Complémentaire à ce volet, pendant 10 jours, en juillet et en août, la commune et le CPAS ont pris également part à l'opération « été solidaire, je suis partenaire » : dix étudiants issus de milieux socioéconomiques différents (moins favorisés ou non) ont été accueillis et encadrés par la même structure.

Suite à son travail évalué positivement, un stagiaire a débuté, cette année 2013, sa troisième année de contrat de formation en apprentissage aux métiers de la forêt et des plantes via l'IFAPME. (A signaler qu'au début du plan, en 2009, un stagiaire a été engagé à durée déterminée pour renforcer le staff ouvrier du service voirie suite à ses évaluations positives).

Cette année 2013, il y a eu aussi l'apport d'un nouveau lieu de stage pour un stagiaire : la bibliothèque communale. Ce stagiaire a pu l'intégrer et faire ses preuves.

Par rapport à l'état des lieux et tableau avec les chiffres, présenté par Fabienne FLOCK, représentant l'association D.E.F.I.T.S, on peut voir que, sur l'année 2013, l'association chap. XII a eu 30 stagiaires de Wellin, 15 dames et 15 messieurs de 18 à 64 ans.

Les trente stagiaires sont répartis dans les 3 services de D.E.F.I.T.S.

- le SIS (service d'insertion sociale) : 10
- l'ISP (insertion socioprofessionnelle) : 9
- la RAE (suivi en recherche d'emploi) : 12

La différence dans les chiffres annoncés résulte du fait que certains stagiaires, durant la même année, passent d'un service vers un autre (exemple : du SIS vers l'ISP ou de l'ISP vers la RAE)

Il y a un total de 1068 heures 30 de stages en équipe environnement et de 92 heures 30 à l'EPN/Bibliothèque.

Il y a eu 2 stagiaires de Wellin en stage ISP en équipe repas scolaire et nettoyage à Tellin pour un total de 63 heures 30 et 611 heures 30 de stages à la buanderie à Chanly réparties sur 3 stagiaires de Wellin.

Il y a eu 7 stagiaires dans le service SIS pour un total de 1629 heures en ateliers.

Il y a eu 2 emplois, 2 déménagements, 9 qui continuent le suivi en recherche d'emploi, 8 abandons et 8 qui continuent leur parcours d'insertion en ISP et en SIS.

Les formateurs en environnement pensent que c'est très important de diversifier les stages et travaux proposés aux stagiaires.

Dans un idéal, ils aimeraient que l'on puisse proposer d'autres services aux stagiaires notamment de leur proposer un stage dans la maintenance ou la construction afin de diversifier le stage dans tous les secteurs comme une sorte de 'tutorat' à creuser avec le service des travaux.

Pointons cependant que la personne d'encadrement doit avoir un minimum de compétences pédagogiques nécessaires à la fonction.

A DEFITS, les places disponibles sont insuffisantes dans les équipes, on joue avec des contrats de 2 jours -3 jours par semaine parce qu'on manque de places pour les accueillir mais on manque de places aussi dans les véhicules disponibles.

Il ne faut pas oublier les contraintes que les formateurs ont, entre le travail à effectuer et les stagiaires en équipe. Ces derniers arrivent avec leur bagage (parcours difficile et manque de connaissance du terrain).

Des endroits de stage autres que pour des stagiaires manuels sont en négociation avec les partenaires, notamment à l'EPN, à la bibliothèque, à la Maison d'accueil communautaire des aînés (MACA), au service travaux et au service tourisme et environnement.

A noter aussi que pour pouvoir viser la qualité du stage, il a été proposé des formations continuées aux formateurs en environnement et des demi-journées de rencontres entre formateurs :

- 5 demi-journées de formation en tutorat par l'Union des villes et des Communes
- Formation de 4 jours abordant les problèmes liés à l'hygiène

⇒ En conclusion, c'est un dispositif qui a fait ses preuves, à reconduire  
On poursuit cette même démarche valorisante pour les demandeurs.

⇒ **Présentation de l'actualité**

Dans les perspectives 2014,

- le stagiaire qui était depuis trois ans en contrat d'apprentissage via l'IFAPME a décidé d'entreprendre des cours de patronat et va commencer un nouveau stage dans une autre entreprise.

- pointer davantage l'importance de varier et de développer les lieux de stage pour les stagiaires (nouvelle finalité de l'action). Exemple :

→ accueil au jardin

communautaire

→ travaux d'élagage

en forêt

à condition d'être prévenu par le Collège et que cette tâche soit planifiée dans le planning du service forestier quelques mois à l'avance et surtout avant le début des travaux au jardin communautaire.

Ces travaux d'élagage, ce sont des travaux pour l'hiver qui doivent débiter fin octobre jusque février voire mars.

Ce travail demande une collaboration avec l'agent de la D.n.f.

Une rencontre avec celui-ci doit se faire pour montrer les limites de la coupe, et un passage régulier de ce service doit avoir lieu pour vérifier le travail et motiver l'équipe.

Autres lieux de stages visés:

→ à la buanderie sociale

→ à l'EPN

→ accueil aux plaines de vacances communales

et dans ce nouveau plan 2014-2019, à condition d'avoir des candidat(e)s

→ à la bibliothèque communale,

→ à la Maison d'accueil communautaire des aînés

→ au service tourisme

→ au service des travaux (dans la maintenance ou la construction\*)

pour permettre aux stagiaires de faire leurs preuves ou de changer d'orientation et de pouvoir avancer.

\*Vu le souhait évoqué, par les formatrices de D.E.F.I.T.S et les formateurs environnement de la Commune lors de la dernière réunion du Comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale, de pouvoir diversifier les stages et travaux proposés aux stagiaires en insertion socioprofessionnel ;

Vu que, dans le projet de Plan de cohésion sociale 2014-2019, pour viser la demande évoquée, un des objectifs opérationnels pour répondre à la réinsertion socioprofessionnelle est de développer les endroits de stage ;

Une rencontre a été organisée en décembre 2013 entre la coordinatrice du PCS, Nathalie NANNAN, José BONMARIAGE, chef du service travaux, Fabienne FLOCK, formatrice de D.E.F.I.T.S. et un stagiaire pour mettre sur pied concrètement cette possibilité d'un nouveau lieu de stage dans une démarche valorisante pour le stagiaire ;

Il a été demandé lors de cette rencontre de lister les tâches à réaliser dans le travail d'encodage des cimetières communaux, à savoir :

- Travail d'encodage sur le terrain et sur programme informatique
- Attribution pour chaque tombe d'une numérotation
- Encodage de photos
- Encodage des noms de famille



- Travail couplé avec le service population/état civil
- Travail d’archivage sous la responsabilité de Monsieur José BONMARIAGE

Comme il y avait des possibilités offertes et un candidat existant, nous avons organisé une seconde rencontre début janvier entre le Directeur général, la chef de projet, la bibliothéque, l'EPN et la formatrice de D.E.F.I.T.S. pour éclaircir certains points et mettre sur pied concrètement cette possibilité d’un nouveau lieu de stage dans une démarche valorisante pour le stagiaire cité.

Nous avons mis en avant les exigences de ce stage qui ont été clairement définies : devoir de réserve, motivation, ponctualité, volonté, organisation spatio-temporelle très précise.

Les objectifs du stagiaire ont été fixés : valoriser ses compétences, s’adapter aux exigences du chef de stage, respecter les consignes et terminer les tâches demandées ;

Un horaire a été convenu avec son chef de stage le mardi de 8h à 16h30 au service urbanisme à partir du 28 janvier 2014;

Nous avons eu un rapport favorable de l’assistante sociale et enfin, le collègue a marqué son accord sur cette demande pour une période de stage d’un mois avec reconduction possible en fonction de l’évaluation.

- Autre perspectives 2014 : pour pouvoir viser la qualité des stages en insertion socio professionnelle, réitérer la proposition de formations continuées aux formateurs en environnement, notamment en secourisme (premiers soins), mettre à jour la pharmacie (qui part très vite lors de l’opération été solidaire) ou continuer des demi-journées de rencontres entre formateurs.

## **b) Bottin social : volet information**

Les évènements liés à cette action :

- Actualisation de la 2<sup>ème</sup> version
- Envoi aux hôtes se trouvant dans le bottin de vie sociale pour relecture
- Modification selon leur souhait
- Mise en page avec la formatrice/responsable de l’EPN

On s’était engagé à une actualisation par an mais suite aux différentes formations à l’évaluation, à la mise en place des tables rondes avec les bénéficiaires et les partenaires afin de préparer le rapport d’activités et le rapport d’analyse des tables rondes sur base des 31 dimensions du bien-être ainsi que les journées de formation obligatoires

et vu le temps que cela prend pour corriger la mise en page avec l’aide de la formatrice EPN aux heures libres disponibles du vendredi après-midi (plages réservées à la libre consultation), il fut terminé début de l’année 2013.

Le premier bottin social avait été distribué en juin 2011.

Par rapport à la 1<sup>ère</sup> édition : de nouveaux services y sont annoncés, une meilleure cohérence des différents services a été pensée, des photos de Wellin ont également été ajoutées avec les modifications et les ajouts que les

associations citées dans le bottin ou la population, premier lecteur qui s'est manifestée par téléphone ou par courriel, demandait.

Il a fallu aussi tenir compte du changement de législature avec l'installation d'un nouveau conseil en Janvier 2013, nouvelle Bourgmestre et nouveau Président du CPAS.

Enfin, ce bottin, avant de lancer l'impression, version 2013, a du être relu et approuvé par tous les hôtes s'y trouvant et plusieurs imprimeurs ont été consultés afin que le collègue puisse décider à qui attribuer le marché (février 2013). Il a été distribué le 14 mars 2013 en toute boîte et envoi à chaque « hôte » participant dans la brochure.

Envoi de la version informatique au personnel communal détaché à cette tâche afin de le mettre sur le site de la commune et d'y glisser un lien facilement reconnaissable pour la population utilisant le site.

Autre remarque faite suite à la 1<sup>ère</sup> édition :

Ce bottin est utilisé par les professionnels à bon escient : lors d'une nouvelle entrée sur la commune, ce livret est remis par le service population aux nouveaux habitants. Les assistantes sociales du CPAS le remettent également aux nouveaux arrivants.

Dans le cadre de la campagne électorale, un questionnaire avait été distribué pour la population. Une des questions demandait au lecteur de la commune s'il connaissait le bottin : 80% avait répondu positivement. C'est un indicateur !

En termes de diffusion, il y a sur la commune un certain nombre de personnes dont la tranche d'âge atteint + de 60 ans et qui n'utilise pas ou très peu l'outil informatique. Il nous semble primordial que la version papier telle que présentée aujourd'hui soit encore envoyée en toute boîte en y incluant toutes les modifications ou remarques que l'envoi du premier bottin social a suscité auprès de la population qui l'utilise comme un annuaire téléphonique précieux. : ajouter tel service, modifier le numéro de maison, etc.

⇒ Son format accessible et son contenu pratique, non publicitaire est intéressant pour la population.

On poursuit cette démarche en laissant une année complète avant réédition.

⇒ **Présentation de l'actualité**

Dans les perspectives 2014,

- Sa mise à jour
- sa relecture et mise en page avec l'aide de la responsable de l'EPN
- les procédures de marché pour le choix de l'imprimeur
- Sa distribution en toute boîte du bottin imprimé (mi-mars) et envoi à chaque « hôte » participant dans la brochure.

Envoi de la version informatique au personnel communal détaché à cette tâche afin de le mettre sur le site de la commune et d'y glisser un lien facilement reconnaissable pour la population utilisant le site.

**c) Potager social et verger : volet animation**

Principaux évènements 2013 liés à cette action :

- Il y a eu une mise en valeur du travail en processus d'insertion sociale et professionnelle
- Il y a eu un contact régulier car les personnes âgées venaient voir ce que le formateur en environnement et les stagiaires faisaient sur place et si elles ne savent plus toutes utilisées leur force, elles ne manquaient pas de donner leur avis.
  
- On note la transversalité qu'a eu ce projet potager notamment avec l'accueil extrascolaire lors du stage EPN/cuisine : rencontre des enfants avec le formateur en environnement, la personne ressource sur le site du potage. Ce dernier leur a donné des légumes qu'ils ont pu utiliser en soupe lors de l'atelier cuisine du stage extrascolaire
  
- Aménagement d'une prairie fleurie et accotement
- 
  
- Pour ce qui est du verger, il y a eu des actions élaborées par la Régionale Famenne de Natagora, dans deux projets intitulés, le premier " un verger pour l'avenir" (plantation d'arbres fruitiers) et un second projet intitulé "Artisa...Nature " qui a désiré faire le lien entre nature et artisanat, en particulier dans la vannerie sauvage en proposant, au local du Tombois, 5 stages (5 we) en lien avec le verger et le four à pain.
  
- En ce qui concerne la récolte de pommes 2013, les plus belles pommes ont été ramassées par Dominique Aerts et les stagiaires, ensuite, ce sont les ergothérapeutes qui les ont utilisées en compote pour les servir aux résidents du Val des Séniors

Remarque : Que ce soient les actions menées autour du potager ou du verger, elles apportent une présence continue et une animation de vie au Val des Séniors.

**⇒ Présentation de l'actualité**

Concernant le projet de potager communautaire :

C'est la quatrième année que le formateur en environnement avec les stagiaires et l'aide de la formatrice de D.E.F.I.T.S. travaillent au jardin avec de bons résultats et avec des personnes qui sont dans le besoin.

Ils participent à la plantation, à l'entretien, à l'arrosage. Tout ce travail avec du matériel de réemploi.

C'est propre, une petite serre a été montée pour mettre des tomates, des poivrons. C'est un partenariat, avec D.E.F.I.T.S., qui fonctionne bien. Les résidents du Val des Seniors viennent sur place.

Ce projet de jardin communautaire a été quelque peu ralenti cette année 2013 dû aux travaux d'agrandissement du Val des Séniors puisqu'il y a interdiction de circuler sur le terrain.

⇒ mais il faut noter aussi la transversalité qu'a eu ce projet potager notamment avec l'accueil extrascolaire : en août, un stage EPN/cuisine fut organisé à destination des enfants de 9-12ans. Les animatrices n'étaient autres que Valérie MARTIN pour la partie informatique et Maryse ROBERT pour la partie culinaire. Maryse étant l'animatrice qui dirige les ateliers 'cuisine' du Tombois, action N°5 du PCS, et Valérie Martin, la formatrice et animatrice des projets de lutte contre la fracture numérique, action N°4 du plan.

Pour arriver à ce résultat, les enfants sont allés rencontrer Dominique AERTS sur le site du potager, ils ont pu découvrir le travail réalisé, les achats effectués, les différents légumes du moment et prendre quelques photos. Dominique leur a offert un panier bien fourni de légumes qu'ils ont rapporté à Maryse ROBERT l'après-midi et avec lesquels, ils ont réalisé une soupe lors de l'atelier cuisine du stage.

#### Autre projet qui a fonctionné sur le site du Potager Communautaire :

- l'aménagement d'une prairie fleurie et ses accotements

Les étapes ont été réalisées entre mars et mai : Bêchage- Ratissage -Ramassage des cailloux-Semer la prairie et accotement et Arrosage.

Nous avons eu, en 2013, de superbes fleurs sauvages tels que bleuet coquelicot, marguerite, cosmos, soucis, etc.

Le formateur a pu inculquer aux stagiaires qu'un pré-fleuri, c'est une économie d'essence, on ne tond plus.

C'est aussi des fleurs à couper pour les résidents et dans les perspectives 2014, pourquoi ne pas garnir les tables du restaurant du Val des Séniors et de la Maison d'accueil Communautaire des aînés?

#### En ce qui concerne le projet de réhabilitation du verger :

Le verger, situé derrière le Val des Séniors, et propriété de Vivalia, est constitué de vieux arbres de plus de 100 ans (variétés anciennes) laissé à l'abandon par le locataire du terrain. Depuis de nombreuses années, une idée/ une envie de sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel a germé dans le chef du « service environnement » de la commune. Fabienne Laurent, connaissant le « moteur » de la Régionale Famenne de Natagora dont la devise est « un verger pour l'avenir », lui a proposé d'intervenir sur ce vieux verger. L'engouement

de la Régionale fut immédiat et une convention fut signée entre Vivalia, le Conseil communal et Natagora Famenne afin de sauver le verger. Depuis, Natagora Famenne organise 2 week-ends d'entretien du verger/an où la population de Wellin est invitée via toute boîte à y participer. Cette année (novembre 2013), la population a été invitée via le bottin extrascolaire et d'autres moyens de communication à venir planter, le 9 et 10 novembre, des fruitiers d'anciennes variétés sur le site.

Pour rappel : en 2011 (automne), Natagora Famenne avait fait presser 1 délicieux jus de pommes issu de ces vieux pommiers. Certaines classes issues des 3 réseaux de l'enseignement scolaire de notre commune ont habillé les bouteilles de jolies étiquettes réalisées par les élèves. Peu avant Noël, Natagora Famenne avec le service environnement et les élèves ont rendu visite aux résidents du Val des Séniors durant l'après-midi. Les élèves ont apporté à chacun une bouteille de jus de pomme puis ont partagé un moment de convivialité autour de gâteaux. En 2012, l'expérience n'avait pu être réitérée faute de fruit sur les arbres.

Le second projet évoqué intitulé « Artisa...Nature » a désiré faire le lien entre nature et artisanat, en particulier dans la vannerie sauvage.

Depuis le 3 novembre 2012 et ce jusqu'au 3 mars 2013, deux passionnées de vannerie ont organisé au local du Tombois à Chanly 5 stages pour découvrir la vannerie sauvage et fabriquer des objets en lien avec le verger et le four à pain.

Lors des deux derniers WE, la cuisson de pain et de tarte aux pommes dans le four rustique fut organisée.

#### Les perspectives 2014 sont de :

- mettre sur pied un projet "pré-trajet" d'insertion socio professionnelle afin d'offrir aux personnes fragilisées et isolées socialement un autre type d'accompagnement, social et intensif, afin de leur permettre de faire un premier pas vers le marché du travail. Le nombre de stagiaires prévus dans ce projet de DEFITS est de 10 (2 groupes de 5 personnes durant 6 mois chacun).

L'objectif des pré-trajets est l'activation sociale de la partie de la population cible la plus éloignée du marché du travail par la levée des obstacles psychosociaux, culturels, économiques, et autres, afin de permettre à plus long terme une insertion socioprofessionnelle.

Pour ces personnes, l'intégration sociale peut constituer dans un premier temps un objectif en soi. Les compétences et les capacités à acquérir et/ou à renforcer peuvent avoir non seulement un caractère professionnel, mais également social. Les actions à mettre en œuvre sont donc de nature diverse, comme des actions curatives ou des actions d'insertion sociale.

La notion d'activation sociale renvoie à la participation à la vie sociale en mettant l'accent sur l'autonomie et l'intégration dans la société.

Ce projet a déjà fonctionné sur le site du Potager Communautaire en 2012.

Les stagiaires sont engagés en deux équipes, la première de janvier à juin 2014 et une autre équipe de juillet à décembre 2014 pour les 4 communes de la Haute Lesse pour travailler en matinée ( mi-temps) sur le site du potager communautaire mais aussi pour de l'élagage en forêt avec le formateur en environnement. L'après-midi, ils sont pris en charge par la formatrice de D.E.F.I.T.S. pour essayer différents ateliers : informatique, cuisine, réparation de petits mobiliers, etc...

Autres perspectives 2014 :

- continuer, avec l'aide des formatrices de DEFITS, à mettre en place, un cours, un parallèle sur comment utiliser la récolte pour avoir plus d'impact. Comment ? En renforçant la capacité qu'a chaque service d'éduquer à l'alimentation et de prendre en compte son public dans une logique de promotion de la santé (cours l'après-midi avec les stagiaires en pré-trajet – 6 stagiaires de janvier à juin 2014 et 6 stagiaires de juillet à décembre 2014).

Piste ? le CLPS Lux propose un atelier-outil qui fera voyager dans l'équilibre alimentaire afin d'échanger sur l'alimentation, les besoins, les plaisirs et la santé au départ d'un inventaire des aliments et des boissons consommées par chacun. A tester.

- L'observatoire de la santé a un pôle action avec des gens spécialisés sur la diététique au niveau de l'éducation et se propose d'agir en tant que partenaire sur des actions répondant à l'axe santé
- Emilie Lecuire, pour la Maison de la Culture de Marche (MCFA) propose de pointer dans de futurs projets la culture dans l'axe santé afin de toucher aussi un public précarisé ; il y a moyen d'utiliser la culture pour aller vers la sensibilisation et surtout avoir le déclic, avant de lancer un projet, un spectacle, d'intégrer le PCS, le CPAS avec son public et les tickets culture 'article 27', le tourisme et l'environnement.

Autres perspectives 2014 :

- faire vivre le potager communautaire et le verger à ce niveau de réussite mais aussi travailler sur la partie du verger supérieur au jardin
- créer un chemin de promenade avec quelques bancs réalisés par nos soins en rondin. Ces rondins sont récupérés dans le bois appartenant au Val. Cette promenade sera accessible aux résidents les plus valides, qui ne dépendent de personne. Tout est clôturé. Il y a quelques endroits à débroussailler autour des bancs pour y accueillir la floraison de fleurs sauvages.
- faire des petites animations : un atelier cuisine, un bar à soupe comme présenté lors de la journée "porte ouverte" de l'ACRF en 2012\*. Nous pourrions disposer de tonnelle du Val, de bancs et tables, de réchauds et

installer le tout au jardin ou aux alentours du cerisier situé à l'entrée du verger (à voir avec avec la directrice du Val car le bâtiment et ses extérieurs sont encore en travaux et voir avec la formatrice de D.E.F.I.T.S.)

*\*l'échange vécu en 2012 avec l'ACRF, dans le cadre du projet « J'agis pour mon environnement, 1001 trucs et astuces » avec réalisation d'une porte ouverte au potager où jeunes et moins jeunes (résidents du Val des Séniors ou extérieurs) avaient pu partager des trucs et astuces ancestraux contre les nuisibles du jardin ou pour faire pousser les légumes oubliés avant de déguster, au local du Tombois (où ont lieu les ateliers cuisine) du potage et les mets préparés.*

- pour faire vivre le verger, faire coïncider les dates d'un jogging (comme ce sport se développe à Wellin) à la saison des pommes et offrir une pomme à chaque participant
- En termes d'achat de matériel, on pourrait étayer la réalisation de bacs en hauteur supplémentaires pour faire un petit potager à hauteur des résidents. Ces bacs de 4m de long sont faits à 90cm de haut et +- 1m de large avec accès tout autour (pour les personnes à mobilité réduite) et réalisés en rondin de mélèze.
- Les bacs en hauteur sont prévus pour recevoir des plantes aromatiques et permettent aux résidents de réveiller leur sens.

Le coût est nul puisque l'équipe récupère les arbres secs sur pied dans la propriété du Val des Séniors. En même temps, cela permet de créer une éclaircie dans le bois.

- En termes d'achat de matériel, il faut penser sérieusement à recouvrir la toiture de la cabane de jardin en vue de tenir le local au sec et pouvoir nous protéger en cas de grosses averses: le cout en roufing ou en profilé de tôle reviendrait à +- 60m<sup>2</sup> à 15€ le m<sup>2</sup>. Mais protéger le matériel, les semis et le cabanon est essentiel à sa survie.
- Même demande pour l'électricité où deux néons sont souhaités pour le cabanon ainsi qu'une prise (la tranchée est faite et traverse la route avec un tire-fil depuis 2013). Le fil sort de la cave du home, il faut juste le brancher par un homme de métier (ouvrier communal électricien) au tableau.

*Encourager les projets qui toucheraient plusieurs actions, c'est justement ce qui doit être mis en avant dans le plan 2014-2019.*

*Encourager encore le partenariat, c'est un pilier du PCS et il y a dans les actions du Plan proposées ou dans les perspectives, des choses énormes qui sont entrain de se mettre en place*

**d) Projet de cuisine communautaire intergénérationnelle et four à pain : volet santé**

Principaux évènements 2013 liés à cette action :

- Encouragement des initiatives par l'organisation aux vacances scolaires de Pâques, août, vacances de Toussaint et semaine de carnaval 2013 d'un stage EPN/Cuisine.

Ces stages et leur partie culinaire ont permis l'échange et la transmission du savoir-faire traditionnel rencontrant les objectifs de la Région Wallonne en donnant réponse au volet ' animation ' du projet « Générations Rurales » par l'impulsion d'un travail de partenariat entre la commune, l'extrascolaire, l'EPN et des citoyens en demande de partager leur connaissance.

A la demande des parents, ce stage extrascolaire epn/cuisine sera reconduit pendant les congés scolaires des enfants en 2014 toujours avec le même succès et en combinant l'apprentissage informatique, le matin, avec la responsable et formatrice de l'EPN, Valérie Martin.

Ce stage extrascolaire initial, qui avait débuté aux vacances de carnaval 2012, fut la première partie d'un projet culinaire intitulé depuis « Les Toqués de la casserole » qui était souhaité au local du Tombois à Chanly, intention qui avait été annoncée au comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale en octobre 2011 et qui a été mis en place avec un public adulte et/ou intergénérationnel, pour la première fois, le 1 mars 2012.

Atelier culinaire qui a lieu, depuis 2 ans, tous les 15 jours, le jeudi de 19h30 à 22h30.

15 participants /séance gastronomique étaient le nombre de départ en 2012. Il est actuellement de 18 personnes inscrites en 2013.

- Pour rappel, il y a eu l'année précédente, l'installation d'un four à pain (février 2012): projet communal développement rural / éducation permanente à Chanly/ accueil extrascolaire/ EPN

Par rapport à ce four à pain, l'installateur a donné un cours d'utilisation du four en février 2013. Monsieur DETRY de Sohier a initié l'animatrice cuisine aux techniques de cuisson du four avec la préparation de pain et cuisson de tartes au riz dans le four.

Il est à noter que ce four à pain a été utilisé le we du 2-3 février 2013 et du 2-3 mars 2013 pour la cuisson de pains et de tartes aux pommes - we actions Natagora qui ont eu lieu au local du Tombois dans le projet "Artisa...nature".

En avril 2013, un atelier cuisine a été organisé spécifiquement par rapport à la cuisson au four à pain :

- Réalisation de pizza
- de pains
- et cuisson de différents mets, tout cela avec le four.

Ce même mois, le groupe de cuisine « Les Toqués de la casserole » ont été



conviés au ‘Carrefour des générations’ organisé sur la Commune voisine de Tellin.

Au menu : animation à destination des enfants présents avec la préparation d’un tiramisu au cuberdon, échange avec les personnes de l’entité de Tellin, repas convivial au Pachi.

En mai 2013, un partenariat avec ados et personnes du troisième âge a été mis en place en préparation de la journée porte ouverte des services de la Maison des Associations prévue le 25 mai.

Nous avons cuits du pain dans le four à pain de Wellin, situé dans un petit bâtiment, sur le côté de la Maison des Associations avec l’aide de Monsieur Detry et de Nestor, un participant de la maison d’accueil communautaire des aînés (MACA), ancien boulanger.

Les « Toqués de la casserole » avaient préparés plusieurs pâtisseries pour l’occasion ainsi que des mets salés. Plusieurs tartes ont été cuites dans le four à pain sur place.

C’est un atelier convivial qui s’est ouvert, sur inscription de 15 personnes maximum par séance. Aucune connaissance n’était pré requise, les bons trucs se dégustent avec les yeux, la bouche et le nez !

Les participantes y vont pour passer un moment convivial, partager différentes recettes, petits trucs et astuces : travailler les légumes de saison, confectionner des pâtisseries, des verrines, et cuillères en amuse bouches mais aussi préparer des recettes faciles pour tous...

Au départ, les gens venaient « au cours » comme ils disaient mais ce n’est pas cela qui a lieu : l’animatrice apporte la recette, elle les guide et ensemble, ils réalisent la recette du jour proposée.

Au niveau du public bénéficiaire inscrit : la plus jeune a 18 ans et la plus âgée avait 83 ans.

Le groupe a pu mettre ses talents en valeur le week-end du 15 et 16 décembre 2013, lors du second « marché de Noël », à la Maison des Associations : ils ont travaillé à la préparation de mets culinaires salés et sucrés pour vendre au Marché et tout fut vendu, de la soupe de scampis, à la tartiflette, en passant par les galettes, les gâteaux au chocolat, les cougnous...

#### ⇒ **Présentation de l’actualité**

Dans les perspectives 2014, l’animatrice aimerait

- continuer l’animation de stages extrascolaires, lors des congés scolaires d’hiver, de printemps et d’été, des enfants en collaboration avec le service Accueil Temps Libre (ATL) au local extrascolaire communal, au local du Tombois

(Animations ‘générations rurales’) et en collaboration avec le service Espace Public Numérique (EPN), espace situé dans les bâtiments de la Maison des Associations ;

- Organiser un goûter intergénérationnel en programmant au mois d'août lors d'un stage extrascolaire EPN/Cuisine, une activité avec les enfants où les résidents du Val des Séniors seraient invités, ils seraient accueillis par les enfants qui leur prépareraient un goûter ;
- installer dans la petite cour du tombois deux bacs pour ensemer des plantes aromatiques (thym,...) car ces ingrédients sont utilisés en quantité lors des ateliers et stages de cuisine. Cela permettrait d'avoir, avec les enfants, une approche pédagogique des ingrédients utilisés et de reconnaître ceux-ci. Frein éventuel : la salle étant souvent louée, dans quel état resteront ces bacs... ?
- Sensibiliser la population lors d'une journée « cuisine ouverte » et mettre en place une action avec l'observatoire de la Santé qui dispose de personnel compétent dans la diététique et l'animation sur « comment concevoir un menu équilibré ? »:

Mode opératoire :

- En prémisses de l'atelier de cuisine communautaire, pendant 1 heure, les animatrices, diététiciennes de l'Observatoire de la Santé, font une sensibilisation sur l'alimentation équilibrée / les fruits et légumes / la pyramide alimentaire pour redonner les principes d'une alimentation équilibrée et de l'importance de la variété des menus
- Ensuite, le groupe réalise le menu du jour qui a été choisi avec l'animatrice cuisine et les animatrices diététiciennes de l'Observatoire.
- Les gens spécialisés en diététique au niveau de l'éducation de l'Observatoire se proposent d'agir en tant que partenaire sur ces actions répondant à l'axe santé et ce, pour plusieurs groupes différents, en vue de toucher un plus grand nombre de citoyens
- Les gens spécialisés en diététique de l'Observatoire proposent également leur service, en collaboration avec l'atelier cuisine communautaire et le service extrascolaire communal, lors de la manifestation citoyenne à destination des enfants de 8 à 12ans : « Place aux enfants » qui a lieu annuellement le 3<sup>ème</sup> samedi du mois d'octobre :

Mode opératoire :

- Animation d'une heure
- 20 enfants maximum
- Animation 'découverte des fruits et légumes' / animation sur l'eau /sensibilisation en vue d'une alimentation équilibrée
- Coût : gratuit
- faire des actions de sensibilisation avec l'Observatoire de la Santé en collaboration avec la coordinatrice Service Insertion sociale (SIS) et les stagiaires de D.E.F.I.T.S
- Mettre en valeur le groupe de l'atelier cuisine par la préparation de mets culinaires salés et sucrés vendus lors du Marché de Noël annuel à la Maison des Associations ( mi-décembre ) ou lors de manifestations « nature » comme les balades équestres, balade champignons et

inaugurations diverses organisées par le service Tourisme de la Commune ou lors des portes ouvertes de la Maison d'Accueil Communautaire des Aînés(MACA)

Autres perspectives 2014 :

- Participer au Well'in folies, action 9 du Plan de cohésion sociale 2014-2019 :
  - Pour la conférence de presse du 22 avril 2014, confection de sandwich garnis
  - Pour l'inauguration du 10 mai, réalisation de divers 'amuses-bouche'
  - Lors du bal des Cochran's du 17 mai 2014, réalisation d'une soupe à l'oignon
  - Lors des journées d'ouverture de l'exposition ' l'école d'autrefois', préparation de tartes
- **En juin 2014**, les participantes de l'atelier cuisine ont rendez-vous au Val des Séniors avec les résidants pour partager, dans un moment convivial et intergénérationnel, un goûter préparé par « les Toqués de la casserole » et dirigé par l'animatrice cuisine, Maryse Robert.

Maryse Robert travaille dans une institution avec des enfants placés par le juge, elle a déjà fait l'expérience de pâtisseries anciennes avec les enfants de la ferme où un partage intergénérationnel avait eu lieu : les personnes âgées du Val des Séniors (qui se situe en face de la ferme) étaient venues les déguster. Ce programme sera réitéré mais ce sont les enfants qui se déplaceront jusqu'au Val des Séniors.

- **En juillet 2014** est prévue une journée du pain. Une toute boîte avertira la population ou les habitants de l'entité pour venir « essayer » la cuisson de pain dans le four du Tombois.
- **Le 24 août 2014**, une journée « tricot » en partenariat avec l'atelier 'tricot, couture et filage de laine' (action n° 6 du PCS) est planifiée. Lors de cette porte ouverte des fileuses d'ici et d'ailleurs, les personnes présentes pourront déguster différents préparations culinaires salées et sucrées confectionnées par les dames de l'atelier cuisine de Mme Robert.
- **En septembre**, le groupe organise son repas annuel, preuve de la cohésion sociale qui y règne.
- **Le 27 septembre 2014**, le groupe participe à la « journée des associations ». Au programme :
  - méchoui en collaboration avec le Comité des fêtes d'Halma, village de l'entité
  - stand pâtisserie

- Panneau didactique reprenant l'utilisation du four avec photos et présentation de l'atelier cuisine

En octobre 2014, animation cuisine au Val des Séniors en partenariat avec la Commune voisine et dégustation par les résidants.

*Remarque :* Pour le souhait de bacs en hauteur dans la cour du local du tombois, local loué, la proposition en séance est d'inclure une notification dans le règlement de location de cette salle de Chanly pour que les locataires aient une attention particulière pour respecter les bacs semés.

*Remarque générale :*

Il y a dans le PCS des types d'actions particulièrement bien réussies qui pourraient servir pour d'autres : les ateliers, c'est une volonté participative d'un groupe.

Ce sont des actions imaginées et issues d'eux-mêmes, c'est participatif, c'est dynamique, ça vient des citoyens. L'implication est plus grande car cela répond à une demande.

⇒ C'est un dispositif qui a fait ses preuves, en termes de partenariat et de capacité des acteurs à travailler ensemble, à reconduire.

On poursuit cette même démarche valorisante pour les habitants.

**e) Atelier tricot, couture et filage de laine : volet animation socioculturelle – éducative – de quartier**

*Principaux évènements liés à cette action en 2013:*

- Pérenniser la mise en place de l'atelier hebdomadaire 'Fils et laines' pour enfants dès 10 ans, ados et adultes (ouvert le 4 octobre 2011 et décrit comme suit :

*« Tricoter, coudre, crocheter, filer: un truc de grand-mère ?*

*Oh, non ! C'est de plus en plus tendance !*

*Créer des accessoires à la mode, customiser des vêtements de récup ou filer le fil fantaisie...*

*Voilà pour brancher les jeunes, moins jeunes, moins, moins jeunes. Aucune connaissance pré-requise, les bons trucs se 'refilent' ! »*

- Développement d'un projet autour de la laine dans un but d'échange du savoir-faire traditionnel
- Réalisation d'un programme d'animation autour de la laine répondant aux demandes des habitants de Chanly

- Poursuite d'un atelier convivial basé sur les connaissances partagées et la satisfaction qui en découle
- Poursuivre l'impulsion d'un travail de partenariat entre la commune, l'extrascolaire, l'EPN et des citoyens en demandant de partager leur connaissance : entre le groupe de cuisine, le groupe de l'atelier tricot, l'EPN, l'extrascolaire', le service environnement, des passerelles ont été créées entre les services, entre les acteurs, où la mutualisation des compétences prend tout son sens.
- Participation aux carrefours des générations avec une commune limitrophe : partage de connaissances et d'expériences sans but lucratif. Exposition de nos réalisations et vitrine de notre groupe « les fils en folie » ce qui a occasionné deux nouvelles adhésions.
- Création d'un partenariat avec les filandières de Wallonie : organisations de différentes rencontres à Namur et à Chanly dont les objectifs sont : partage d'expérience, d'achats groupés de matières premières, rencontre ensemble chez un producteur de laine.
- Participation au 2<sup>es</sup> marché de Noël à la Maison des Associations, le week-end du 14 et 15 décembre 2013, organisé par Fabienne Laurent du service tourisme.

Elles voulaient, par cette démarche, montrer leur travail et filer la laine devant les promeneurs du week-end. Leur but n'était pas vendre ce qu'elles avaient confectionné, mais le groupe s'était associé avec la promotion de la laine en province de Luxembourg et voulait montrer aux gens comment valoriser la laine de chez nous dans une démarche pédagogique et non commerciale. C'était aussi montrer la vitrine de l'atelier 'fil en folie' pour y accueillir, le mardi, de nouveaux participants.

Cet atelier 'Fil en folie', cette action, à priori non envisagée dans le plan de cohésion sociale en 2009 mais intéressante de par sa dimension sociale, a permis le rapprochement entre citoyens d'un quartier mais aussi de l'entité (covoiturage mis en place) parce qu'il est pour certains leur seul loisir où ils peuvent partager quelque chose : des idées, leur expérience mais pas faire ... à la place des autres.

Grâce à la mise en place de structure de rencontres comme cet atelier ou celui portant sur la cuisine (action N°4- voir ci-dessus), on a observé une amélioration de la dynamique citoyenne par une augmentation de partage de responsabilités dans l'organisation des rencontres conviviales (liens intergénérationnels par la réhabilitation des lieux de vie).

Cet atelier, c'est la mise sur pied d'une activité de façon volontaire, d'un lien de rencontre qui n'existait plus.

Ce groupe prend une dimension sociale et humaine en soutenant « matériellement » des adhérentes plus précarisées du groupe.

Cela remplace un peu une veillée comme il y avait dans le temps, un moment où on peut parler de tout et de rien et du quotidien. (Chaque adhérente partage son anniversaire avec le groupe en amenant une préparation spécifique)

La bonne ambiance et la proximité de l'activité ont permis le rapprochement entre les acteurs / partenaires et les citoyens en termes de satisfactions partagées, de confiance mutuelle, de valeurs partagées et de création de liens de solidarité

⇒ **Présentation de l'actualité**

Dans les perspectives 2014, l'animatrice aimerait trouver des dames qui viendraient donner diverses formations aux participantes notamment des formations sur la teinture végétale, différentes techniques de couture...

Se voulant démocratique et ne voyant la nécessité d'accumuler de l'argent dans une « caisse », nous avons décidé, en janvier de descendre le tarif de la soirée de 1€ au lieu de 2€ par soirée et par personne.

Le groupe a tissé des liens solides depuis son ouverture et nous avons pu grâce au lien de confiance installé, agrandir le nombre de responsables du groupe et permettre une plus grande ouverture sur l'année afin de répartir de manière plus homogène les responsabilités du groupe.

**f) EPN, espace public numérique et EPN dans la Maison de repos, 'Le Val des : volet animation**

*Principaux évènements liés à cette action en 2013:*

- Maintenance de l'espace informatique, 4 ordinateurs dans un espace informatique aménagé à la résidence de Chanly avec l'accès à Internet, imprimante, souris et claviers adaptés.
- Initiation aux TIC des personnes âgées. Une fois par semaine, un atelier d'apprentissage des nouvelles technologies
- initiation au personnel du Val des Séniors s'ils montrent un intérêt
- Pérenniser la diffusion du journal intra muros "le petit rapporteur"
- Réalisation et maintenance de la borne numérique interactive pour surfer facilement sur le net, soit au travers d'un écran tactile, soit au travers d'un clavier.
- Poursuite de l'impulsion d'un travail de partenariat entre la direction du Val des Seniors, le service technique et les animateurs.
- Continuation des activités de sensibilisation et de formation à l'utilisation de TIC ou d'animation, intramuros.
- Ateliers d'écriture pour des "passeurs de mémoire", pour laisser une trace et transmettre un peu de leur vécu et de leur expérience, utilisation du traitement de texte.
- Utilisation d'appareils photos ou caméras numériques.

- Valorisation du savoir-faire et savoir-être des aînés par des publications écrites, compte-rendu de réflexion avec les aînés au home, présentations lors de journées de rencontre et portes-ouvertes.

De façon générale, il faut aussi pointer les passerelles créées entre les services : action N° 4 "générations rurales " projet de cuisine communautaire intergénérationnelle et four à pain » et l'action de l'EPN lors de rencontre durant des stages extrascolaires.

L'EPN est partenaire et fait partie du PCS.

Le projet intitulé « papy et mamy surfeurs », projet avec les aînés, c'est un des axes de l'EPN. Toutes les autres actions ont la même finalité : la fracture numérique.

Pour ce projet Papy et mamy branchés, il y a une plus-value, il y a un sens car ce projet est localisé sur le site du Val des Séniors avec un objectif de fracture numérique.

⇒ Pour arriver à concrétiser ces projets, les "résidants du Val des séniors" de Chanly à la découverte des TIC (Technologies de l'Information et de la communication), projet porté par la responsable de l'EPN, avaient dû passer par plusieurs étapes :

- En 2008, ouverture de L'EPN de Wellin « L'Espace Public Numérique de Wellin »,
  - un service communal. Labellisation de l'EPN - Un espace informatique au sein d'une MR
- En 2010, le Val des Seniors avait un ordinateur à disposition des résidants dans un lieu de vie commun. Cet ordinateur permettait aux résidants d'avoir accès à internet pour l'envoi et la réception de messages. A ce moment-là, aucun accompagnement spécifique n'est prévu pour la personne âgée qui découvre l'usage d'un ordinateur.
- En 2010, l'EPN de Wellin, a proposé de répondre à un appel à projet du cabinet de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, (Le Service public de programmation de l'Intégration Sociale (SPP IS)).
- Intitulé du projet : « Papy et Mamy surfeurs » dans les maisons de repos, maisons de repos et de soin, et résidences services.

Cet appel à projets vise l'appui des EPN labellisés de Wallonie qui passent des conventions avec les maisons de repos pour organiser gratuitement, à destination des personnes âgées, des activités de sensibilisation ou de formation à l'utilisation de TIC ou d'animation, intramuros. Le projet a été renouvelé 3 fois (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014).

Pour un projet comme celui-ci, il faut également une bonne collaboration avec la direction, le service technique et les animateurs.

Vous pouvez retrouver la présentation du projet EPN / home de Chanly devant des personnes de l'admr en formation sur <http://www.calameo.com/read/0009337481929002f386b>

⇒ **Présentation de l'actualité**

Dans les perspectives 2014, ce projet avec le Home a débuté il y a 4 ans. Cette année-ci, le thème tournera autour du "donneur" et de la "réussite de la vie". L'animatrice de l'EPN utilise la technique des 'Potcast' philosophiques : c'est intéressant comme sujets à traiter avec ce public-là. Ils ont écouté des petits Potcast et mis cela en valeur. Ils ont apprécié, certaines personnes plus discrètes ont été interpellées par le sujet et l'outil et se sont mises à raconter. D'autres qu'on ne voyait jamais aux ateliers, sont venues partager, échanger. La même démarche a été faite sur le thème des fruits et légumes : comment on les conservait, etc.

Ces thèmes vont se retrouver dans un fascicule et être imprimé en septembre.

Ce projet prend du temps mais il est visé pour du long terme.

C'est une autre façon d'apprendre. C'est l'utilisation d'outil utilisé d'une autre manière.

Il est à souligner que les aînés ont des demandes bien spécifiques, autres que d'apprendre à faire un mail.

Par exemple, ils veulent imprimer une carte postale.

Mais se dire qu'on va les former pour faire, seul, une utilisation de l'outil informatique, ce n'est pas évident.

Et puis, ils partent... Celui qui avait écrit 'le petit rapporteur' est décédé dernièrement.

Ce projet qui a été subsidié 4x de suite, la responsable de l'EPN ne sait pas, à l'avenir, s'il y sera encore. Elle estime avoir déjà eu beaucoup de chances avec, chaque année, depuis 4 ans, des projets innovants qui ont plu au pouvoir subsidiant.

- Autres perspectives 2014 : au niveau des stages extrascolaires prestés en collaboration avec Maryse Robert (atelier cuisine), quand il y a ouverture de la Maison d'accueil Communautaire des aînés, l'animatrice essaye d'aller auprès des aînés car cela répond à une demande aussi bien des enfants que des adultes demandeurs. Il y a des réalisations qui sont préparées l'un pour l'autre, les enfants préparent des surprises aux aînés mais les aînés leur rendent la pareille. Il y a des liens qui se créent : certains aînés apprennent aux jeunes à jouer aux cartes.  
Il y a aussi dans le programme des stages, l'organisation d'activités entre les deux groupes intergénérationnels, et cela peut donner de plus en plus d'idées pour le futur.



Maintenant, ces rencontres ont lieu ponctuellement lors de chaque stage extrascolaire pendant la semaine des congés de Toussaint, carnaval, pâques et aout. Cela permet à l'animatrice de préparer les enfants. C'est un terrain propice car il y a une volonté de rencontre et de partage des deux côtés.

Par rapport aux activités au home, c'est aussi un bol d'air pour les aînés que de rencontrer des enfants!

– **Autres perspectives 2014** : l'organisation d'une journée des associations **le 27 septembre 2014**

Les responsables de la Bibliothèque, de l'EPN et de la Maison d'accueil Communautaire des aînés ont décidé de ne pas faire leur porte ouverte dans la quinzaine des aînés "les Well' in folies".

Ils ont vu plus grand en organisant une journée des Associations.

Le but est de permettre aux habitants de

- voir ce qui existe sur la Commune au niveau sportif, associatif et culturel
- avoir une reconnaissance des associations non sportives. Cela représente une trentaine d'associations. cela va des comités des fêtes, atelier de peinture, chorale, atelier théâtre, atelier culinaire, comité qui gravitent autour du carnaval (comité des chars, Troupalino, Saltimbanques), la Ligue des familles, etc.

Les activités organisées pour cette journée sont des activités que les associations ont proposées :

- petites animations d'initiation
- chorale
- la bibliothèque va organiser une rencontre avec auteur et conteuse
- Les amicales de parents vont organiser des quizz photos - recherche de photos anciennes et anciens professeurs et élèves du temps des écoles de Wellin - moment d'histoire)
- Exposition avec la Ligue des Familles
- une équipe d'animation de la Province du Luxembourg sera présente pour proposer des ateliers et quizz autour de l'eau si précieuse qu'il ne faut pas gaspiller
- Les animateurs du Patro dirigeront des activités ludiques
- La Ligue tiendra un stand de promotion de son service baby –sitting
- Balade
- Du côté sportif, la date a été choisie le 27/07 car c'est la journée commune sportive qui se déroulera à Arlon avec des compétiteurs d'Arlon et les échevins qui ont cette matière dans leurs attributions. Leur rôle étant de promouvoir les clubs sportifs de la région.

<p>De façon générale, le gestionnaire de référence de notre PCS à la Région Wallonne trouve le plan de cohésion sociale de la Commune beaucoup plus cohérent au niveau des perspectives.</p>
--

Il y a des regards qui devraient encore se travailler ensemble et inviter la Province qui possèdent des intervenants qui peuvent soutenir des projets de plan positif très riches si la chaîne de partenaires que l'on a, avance ensemble dans une démarche participative.

Ces souhaits pour l'avenir du Plan, c'est élargir nos actions en suivant les directives du décret.

Il est conscient que ce n'est pas avec le subside que l'on avance mais avec le resserrage des liens.

Nous sommes dans une époque où on n'a pas moins de besoins mais on a moins de ressources : il faut résoudre cela en mettant en commun l'humain, les objectifs de travail.

Cela permet d'initier quelques dynamiques qui ont un impact certain sur le bien-être.

Il y a des perspectives ouvertes, on est bien dans la logique du PCS. Et même si certaines actions paraissent un peu légères (animations), si on y répond et si on a pu toucher un public, c'est très positif !

## 2. SYNTHÈSE DU RAPPORT FINANCIER 2013 :

LIBELLE	MONTANT
<b>Subvention</b> (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	<b>20.099,75</b>
<b>Total à justifier</b> (subvention + part communale, soit subvention x 125%)	<b>25.124,69</b>
<b>Total justifié</b> (postes 1 à 5)	<b>72.346,38</b>
<b>Total à subventionner</b>	<b>20.099,75</b>
<b>Première tranche de la subvention perçue (75 %)</b>	<b>15.074,81</b>
<b>Deuxième tranche de la subvention</b>	<b>5024,94</b>

### 1. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE PERSONNEL

LIBELLE	MONTANT
<b>A. Total des frais de personnel</b>	<b>73.862,11</b>
<b>B. Total des aides à l'emploi</b>	<b>17.580,96</b>
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL (A - B)</b>	<b>56.281,15</b>

### 2. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	MONTANT
---------	---------

<b>1. Téléphone</b>	262,17
<b>2. Frais de port et d'envoi</b>	
<b>3. Petit matériel de bureau</b>	
<b>4. Frais d'animation</b>	
<b>5. Location de salles de travail et de réunion</b>	
<b>6. Entretien et charges</b>	1905,46
<b>7. Frais de secrétariat</b>	
<b>8. Frais de déplacement</b>	444,35
<b>9. Achat de documentation</b>	
<b>10. Frais de formation</b>	312,00
<b>11. Divers</b>	7580,22
<b>TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10.504,20</b>

*3. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS D'INVESTISSEMENT*

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>1. Travaux de rénovation légère</b>	
<b>2. Equipement en matériel</b>	5561,03
<b>3. Autres achats</b>	
<b>TOTAL DES FRAIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5561,03</b>

*4. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE CONSULTANCE*

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Frais de consultance	
Frais de consultance	
<b>TOTAL DES FRAIS DE CONSULTANCE</b>	<b>0,00</b>

*5. TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS DE SUBVENTION*

<b>LIBELLE (à l'exception des subventions article 18)</b>	<b>MONTANT</b>
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
Identification du partenaire :	
<b>TOTAL DES FRAIS DE SUBVENTION</b>	<b>0,00</b>

Au regard des moyens humains et financiers limités qui sont les nôtres dans le cadre de la politique sociale locale en général et du PCS en particulier, il n'est guère possible de relever en même temps tous les défis. Il est par contre réaliste de focaliser son attention et son énergie sur un nombre de projets limités, mais

entre lesquels des synergies sont possibles et souhaitables, et dont il est pressenti que la coordination constitue d'abord un plus value avant d'être une charge supplémentaire.

Dans le PCS 2014-2019, on a déjà installé la continuité dans 6 des 8 actions que propose le nouveau Plan. Ces actions viennent d'être énumérées dans les pages précédentes avec la notification du travail déjà entrepris et des perspectives pour l'avenir.

Deux nouveaux projets ont été identifiés :

- **Le projet de Maison d'accueil communautaire des aînés(MACA) accueillant des personnes autonomes et des personnes différentes**
- **Les Well'in folies**

Outre leur caractère novateur et la possibilité de bénéficier au moins en partie de sources de subventionnement indépendantes du PCS, ils ont en commun leur point d'ancrage géographique, une dimension animation et un caractère interrelationnel, avec une attention particulière envers les personnes les plus âgées, en demande de partager leur savoir et leur savoir-faire traditionnel :

- **Le projet de Maison d'accueil communautaire des aînés(MACA) accueillant des personnes autonomes et des personnes différentes**

L'objectif, c'est la lutte contre la solitude, avoir une meilleure vue sur la manière de vivre en dehors de la médicalisation.

C'est un choix de la personne ou de la famille, c'est quelque chose de plus humain que la maison de repos, c'est continuer à créer du lien social.

Il y a une quinzaine d'inscrits autonomes et semi autonomes en accueil de jour, le mardi et vendredi.

Pour le fonctionnement: ensemble, on prépare le repas, on discute de l'actualité et après midi, certains tapent la carte, d'autres tricotent.

Pour ce qui est du partenariat :

- Il est existant avec le CCCA pour les transports et le bénévolat dans la maison,
- partenariat également avec DEFITS, pour un prochain accompagnement de stagiaires
- partenariat aussi avec la bibliothèque et avec l'EPN.
- Il y a des gens qui sont participants mais aussi bénévoles
- Il y a aussi un jeune qui est en stage d'attente au forem et qui veut passer son temps en attendant de trouver une place. Il est très dynamique.
- Il y a aussi un autre qui vient pour six mois,
- Il y a des ergothérapeutes, des anciennes collègues du Val des Séniors qui viennent pour les aînés, bénévolement.
- Il y a un aussi un partenariat avec le service environnement et Dominique AERTS avec le projet BIODIBAP

La maison a ouvert ses portes le 30 novembre 2012. Nous avons, dès lors, plus d'une année de fonctionnement et nous pouvons voir l'évolution du projet.

⇒ Cette action ne faisait pas partie du plan 2009-2011 mais est très intéressante de part sa dimension sociale et les transversalités qu'elles laissent apparaître.

Il y a des connexions avec les différents opérateurs que sont l'EPN, la bibliothèque qui se trouvent dans le même bâtiment ainsi que les ateliers « Générations rurales », cuisine et le développement du service tourisme, particulièrement avec l'organisation du week-end du marché de Noël qui fut organisé par ces services.

Les objectifs sont clairement identifiés en page 126/164 du formulaire d'appel à projet PCS 2014-2019.

#### o **Les Well' in folies**

Mise en place d'un programme éclectique concernant toutes les couches de la population locale (et celle des communes environnantes) de manière à créer, améliorer, entretenir les liens intergénérationnels et y associer un maximum de partenaires déjà acteurs dans la commune ou dont le savoir-faire est reconnu en dehors de notre entité.

Objectif 1 : Impliquer un maximum de personnes habitant à Wellin ou dans les communes environnantes afin de contribuer, ensemble, à la réussite du projet. Nous pouvons objectivement dire que cet objectif est déjà partiellement atteint : c'est un « événement » dont on parle déjà dans notre commune et pour lequel un nombre appréciable de personnes se sont spontanément proposées pour être « bénévoles ».

Objectif 2 : le public potentiel visé, ce sont les 3000 habitants de la commune : si aucun d'entre eux ne participera à tout, nous poursuivons l'objectif qu'aucun ne participe à rien !

Les Well' in folies, c'est un programme varié, pour tous les goûts, pour tous les âges, conçu et proposé par le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wellin, en partenariat avec la Commune de Wellin et la Province du Luxembourg : des activités où il fera bon se retrouver, jeunes et seniors, réunis : déjà plus de 1400 réservations...

### 3. ATTENTES DES PARTENAIRES

→ Des projets pour les adolescents semblent souhaités par les associations, notamment une maison des jeunes.

La responsable de l'EPN relate les dires des associations rencontrées lors des réunions préparatoires à la journée du 27 septembre qui sembleraient vouloir un local avec 1 kicker, une table de ping-pong. Une maison avec un règlement

qu'ils feraient ensemble (jeunes et animateur).

Cela suscite réflexion surtout qu'une expérience idem a déjà été essayée, il y a quelques années avec l'engagement d'un animateur mais cette expérience où se mélangeaient les jeunes de différents milieux sociaux n'a pas été concluante et fut un fiasco financier pour la Commune.

Si quelque chose devait être réitéré, le faire étape par étape.

A Tellin, commune voisine, des journées "ados" ponctuelles (+- 4x/an) sont proposées aux jeunes. Mais dans cette démarche, les jeunes restent consommateurs et non acteurs, ils payent un certain prix pour l'activité et la Commune prend le reste des dépenses sur fond propre.

Peut-être essayer des activités où seraient ciblées des familles ?

Si on veut faire de la Cohésion sociale avec des 'ados', s'il y avait déjà un petit club qui se réunit, ce serait plus facile pour de nouveaux jeunes intégrer leur groupe.

La demande est entendue et la réflexion lancée.

En marge de la réunion du comité d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale du 26 mai 2014, le gestionnaire de référence de notre PCS à la Région Wallonne estime que le plan s'est renforcé, la démarche est plus cohérente, les actions sont en marche.

Il y a des actions qui restent ouvertes et parmi lesquelles le public peut circuler.

Il n'y a rien de trop ambitieux ce qui permet au plan de fonctionner pas à pas et de pouvoir atteindre les objectifs fixés : le bien-être sociétal.

*A l'unanimité ;*

**DECIDE** d'approuver le rapport d'activités et le rapport financier 2013

**TRANSMET** à la DiCS la décision du conseil communal avant le 30 juin prochain.

**6. IMPLANTATION CABINE ELECTRIQUE. INTERLUX. BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Vu la délibération du Collège en séance du 24 juin 2014 ;

Vu le courrier du 20 mai 2014, réceptionné le 26 mai 2014, émanant d'ORES, réf. D.42c/JFG/NC/422, concernant la démolition de la cabine existante et la

construction d'une cabine électrique sise sur le terrain communal cadastré 4<sup>e</sup> division, section A, n° 1089 A à LOMPRESZ ;

Vu la demande exprimée dans ce courrier de constituer un bail emphytéotique portant sur le terrain cadastré 4<sup>e</sup> division, section A, n° 1089 A à LOMPRESZ ;

Considérant la décision d'octroi du permis d'urbanisme délivré le 8 mai 2014 par le SPW, Département aménagement du territoire et urbanisme, direction extérieure de Luxembourg,

Attendu que l'alinéa 8 de l'article 38 des statuts d'ORES, à laquelle la Commune est associée, prévoit la mise à disposition par la commune des terrains nécessaires à la construction de cabines, moyennant la conclusion d'un bail emphytéotique ;

Considérant que l'acte authentique de constitution de bail emphytéotique pourra être reçu par le Comité d'acquisition d'immeubles de Neufchâteau, tous les frais relatifs à cette opération étant à charge d'ORES ;

*A l'unanimité,*

**APPROUVE** le projet de bail emphytéotique tel que repris ci-dessous :

**Article 1** : Constitution d'emphytéose et description du bien

Le bailleur déclare constituer un droit d'emphytéose au profit de l'emphytéote, qui accepte, sur le bien suivant : une parcelle de terrain sise à LOMPRESZ, cadastrée Wellin, 4e division Lomprez, section A, n° 1089 A, d'une superficie totale de 16 ca. Le bailleur déclare être entièrement et exclusivement propriétaire de ce bien.

**Article 2** : Durée

Le bail est consenti et accepté pour une période indivisible de nonante-neuf années entières, prenant cours le jour de la signature de l'acte.

**Article 3** : Canon

Le bail est consenti et accepté moyennant un canon d'une valeur de 990 € représentant l'ensemble des redevances pour la durée du bail, payable en une fois lors de la passation de l'acte authentique relatif au présent bail.

**Article 4** : Urbanisme

Le bailleur déclare qu'il n'a introduit aucune demande de permis de bâtir / d'urbanisme, ni permis de lotir, ni certificat d'urbanisme laissant prévoir que pareils permis pourraient être obtenus et qu'il ne prend dès lors aucun engagement quant à la possibilité de construire sur le bien ni d'y placer des installations fixes ou mobiles. Par conséquent, aucun des actes et travaux dont question ne peut être effectué sur le bien, tant que le permis d'urbanisme n'a pas été obtenu.

**Article 5** : Servitudes

Les biens ci-avant décrits sont donnés à bail avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, continues et discontinues dont ils pourraient être avantagés ou grevés.

Le propriétaire déclare qu'il n'existe, à sa connaissance, aucune servitude sur les biens en question et, qu'en ce qui le concerne, il n'en a jamais concédée.

**Article 6 : Destination – Aménagement des biens donnés à bail**

L'intercommunale pourra aménager les biens donnés à bail et y placer les installations qu'elle juge utiles, qui resteront sa propriété et dont elle assumera l'entretien.

L'intercommunale utilisera les biens décrits ci-avant dans le cadre de sa mission de gestionnaire des réseaux de distribution de l'électricité au sens des dispositions décrétales wallonnes relatives au marché régional de l'électricité.

Ces installations seront rattachées aux réseaux de l'intercommunale pour en faire partie intégrante. Sans indemnité pour le propriétaire, l'intercommunale pourra à tout moment, tout comme à l'expiration de son droit au bail emphytéotique, enlever ses installations mais devra remettre les biens donnés à bail dans leur état primitif, à l'exception des canalisations placées dans le sous-sol.

**Article 7 : Droit d'accès à la parcelle de terrain**

Le bailleur déclare concéder une servitude de passage depuis le domaine public jusqu'au terrain sur lequel a été constitué le bail emphytéotique, sur la parcelle cadastrée Wellin, 4e division Lomprez, section A, n° 1089 A, telle que cette servitude est délimitée à titre indicatif au plan ci-annexé.

Ce droit d'accès, réservé au personnel mandaté par l'emphytéote, équipé ou non du matériel nécessaire, se fera sans formalité préalable et sans intermédiaire. Le bailleur et l'occupant s'interdisent de rendre, de quelque façon que ce soit, cet accès plus malaisé.

**Article 8 : Servitude pour pose de câbles en sous-sol et servitude *non-aedificandi***

Le bailleur déclare concéder sur la parcelle qui lui appartient, cadastrée commune de Wellin, 4e division Lomprez, section A, n° 1089 A une servitude de pose de câbles en sous-sol nécessaires à l'alimentation de la cabine électrique, et plus généralement, à l'exploitation du réseau électrique, telle que cette servitude est délimitée à titre indicatif au plan ci-annexé.

Cette servitude est destinée à permettre l'installation, le maintien et l'exploitation en sous-sol à une profondeur de soixante centimètres des câbles électriques alimentant la cabine électrique.

Sur le parcours des câbles électriques établi ou à établir en sous-sol, nécessaire à l'exploitation du réseau électrique, le bailleur et l'occupant s'engagent à ne pas exécuter, faire ou laisser exécuter des travaux de construction ou de terrassement, ni aucune plantation, sans l'accord préalable et écrit de l'emphytéote. Ils s'engagent également à ne pas y modifier le niveau actuel du sol par le déplacement ou l'enlèvement de terres.

Tout déplacement éventuel des canalisations, demandé par le propriétaire ou rendu nécessaire par son fait sera à sa charge.

Le propriétaire s'engage, lors de toute aliénation à titre gratuit ou onéreux de la propriété, à dénoncer au nouvel ayant droit la servitude constituée par la présente convention.

La servitude concédée par les présentes ne pourra être utilisée par le bénéficiaire, ou par toute personne qui viendrait à lui succéder dans ses droits et obligations, que pour la pose et le maintien de tous câbles électriques desservant la cabine électrique. En cas



de mise hors service définitive de la cabine, nécessitant la mise hors service des câbles électriques la desservant, le bénéficiaire s'engage à rétrocéder au propriétaire, ou à toute personne qui viendrait à lui succéder dans ses droits et obligations, la servitude concédée dans la présente convention et à remettre le bien dans son état primitif, à l'exception des câbles électriques placés dans le sous-sol.

**Article 9 : Assurances**

L'emphytéote s'engage à souscrire les assurances nécessaires à garantir la parcelle et l'activité déployée sur celle-ci, tant en assurance incendie et risques connexes qu'en responsabilité civile.

**Article 10 : Cession, résiliation du bail**

- L'emphytéote pourra, durant toute la durée du bail, céder son droit d'emphytéose, à charge pour le cessionnaire sous-emphytéote de répondre de l'exécution du présent bail.
- De même, moyennant préavis d'un an par lettre recommandée à la Poste, l'emphytéote pourra, sans indemnité pour le bailleur, résilier le présent bail.

**Article 11 : Réparations**

L'emphytéote devra, en fin de bail, rendre les lieux loués par lui en bon état d'entretien et de réparation.

**Article 12 : Droit d'accession**

Le propriétaire renonce formellement au droit d'accession sur tout matériel généralement quelconque installé par l'intercommunale dans les biens donnés à bail.

**Article 13 : Expiration du bail**

A l'expiration du bail, l'emphytéote devra rendre le terrain au bailleur dans son pristin état.

Toutefois, le bailleur, s'il le désire, pourra conserver les améliorations que l'emphytéote aurait faites à la parcelle, sans que ce dernier puisse prétendre à une indemnité quelconque.

**Article 14 : Droit applicable**

La présente convention est régie par la loi du 10 janvier 1824 sur le droit d'emphytéose dans la mesure où il n'y aurait pas été dérogé par le présent bail.

**Article 15 : Acte authentique**

L'acte authentique relatif au présent bail emphytéotique et des servitudes y afférentes sera reçu par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau.

**Article 16 : Frais**

Les frais de bornage et de mesurage ainsi que tous les frais, droits et honoraires à résulter du présent bail sont à charge de l'emphytéote.

**Article 17 : Etat du sol**

Le bailleur déclare :

- qu'il n'a exercé personnellement ni laissé exercer sur le bien objet des présentes aucune activité qui soit de nature à générer une pollution, et déclare ne pas avoir abandonné de déchets sur le bien pouvant engendrer une telle pollution ;
- qu'il n'a pas connaissance d'une pollution émanant soit d'une activité antérieure, soit d'un réservoir à mazout nécessitant un assainissement conformément à la législation wallonne existante ;
- qu'aucune étude du sol dite d'orientation ou de caractérisation au sens du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols, n'a été effectuée sur le bien objet des présentes.

**Article 18 : Contributions**

L'intercommunale supportera pendant toute la durée du bail, toutes les contributions et impositions de nature fiscale généralement quelconques, liées à la présence sur le bien de la cabine électrique.

**Article 19 : Déclaration Pro fisco**

**BUT DE L'ACQUISITION**

L'acquisition a lieu pour cause d'utilité publique et plus spécialement pour l'exploitation d'une cabine électrique.

**DECLARATION PRO FISCO**

L'intercommunale déclare vouloir bénéficier des dispositions de l'article 26 de la loi du vingt-deux décembre mil neuf cent quatre-vingt-six relative aux intercommunales, étant donné que l'acquisition est effectuée pour la réalisation de son but social et donc pour cause d'utilité publique et vouloir bénéficier de l'enregistrement gratuit, conformément à l'article 161, 2° du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Elle déclare également vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'écriture, conformément aux articles 21, 1° et 22 du Code des droits et taxes divers.

**Article 20 : Disposition finale**

Il y aura lieu d'imposer le respect des clauses du présent bail dans la ou les éventuelle(s) convention(s) de copropriété, d'apports de bien, de cessions ainsi que dans les baux.

**7. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL. CHOIX PROJETS PRIORITAIRES.**

Vu le courrier transmis en date du 06 juin 2013 par le département des Infrastructures subsidiées, Direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8, à 5000 NAMUR et relatif au Fonds d'investissement à destination des communes et ses lignes directrices pour la période 2013-2016 ;

Attendu que le Gouvernement Wallon avait approuvé, en première lecture, en sa séance du 02 mai 2013, l'avant-projet de décret modifiant les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des communes ;

Attendu que ce texte avait pour objectif de mettre en place un Fonds d'investissement à destination des communes ;

Attendu que les communes étaient invitées à préparer leur Plan d'Investissement Communal, préalablement à l'adoption du décret, de manière à être en mesure de lancer des travaux dans un délai raisonnable suivant adoption définitive du décret ;

Attendu que le montant de l'enveloppe pour la commune de WELLIN , calculée suivant les critères définis dans l'avant-projet de décret était de l'ordre de **298.960 €**, pour les années **2013 à 2016**, sous réserve des éventuelles mises à jour des statistiques utilisées lors de l'approbation définitive du décret ;

Attendu que ce Plan d'Investissement Communal, reprenant l'ensemble des travaux dont l'attribution des marchés publics était envisagé dans le courant de la programmation pluriannuelle concernée (4 ans), devait être **adoptée par le Conseil Communal** ;

Attendu qu'il convenait de prendre en considération les priorités définies par le Gouvernement wallon, pour l'élaboration de ce Plan d'investissement communal, notamment en matière **d'égouttage** ;

Attendu que par son courrier du 03 juillet 2013, la SPGE (Société Publique de Gestion de l'eau) avait reprecisé les règles et conseils à suivre en matière d'élaboration de dossiers, dans la mesure où ces nouvelles dispositions régionales auront une incidence certaine sur la partie égouttage des dossiers à introduire ;

Attendu donc qu'il convenait d'associer l'Organisme d'Assainissement Agréé - soit l'AIVE- à l'étude des projets- avec comme objectif de pouvoir soumettre à la Région, un plan d'investissement communal élaboré en concertation avec l'intercommunale, et en tenant compte des priorités SPGE en la matière ;

Attendu que les contacts avaient été pris, préalablement à l'élaboration de ce dossier de travaux, avec l'organisme d'assainissement agréé, l'AIVE, dans la mesure où la commune était concernée par des travaux prioritaires classifiés priorité 2.3 (Agglomération de zones prioritaires pour des raisons environnementales et dont le taux de collecte est < 98%), notamment dans le village de Chanly ;

Attendu que la SPGE devait émettre son avis sur le plan d'investissement communal adopté par le Conseil communal, afin de vérifier le bien-fondé des demandes en matière d'égouttage et le respect des priorités en la matière ;

Attendu que le plan d'investissement communal proposé avait été étudié et préparé en partenariat avec l'AIVE ;

Attendu que le bureau d'étude SC LACASSE-MONFORT, Sart, 1 à 4900 LIERNEUX, désigné auteur de projet par la commune en date du 16 juillet 2013 avait préparé et **estimé budgétairement** ce plan communal

d'investissement en référence au choix du Collège communal du 18 juin 2013 ;

Attendu que furent proposés les travaux suivants :

1. **CHANLY – rue des tilleuls (Voirie et égouttage) 454.402,17 €  
(Part SPGE pour l'égouttage de 119.272 €)**
2. **WELLIN – rue du tribois (voirie et égouttage) 432.115,33 €  
(Part SPGE pour l'égouttage de 110.375 €)**
3. **LOMPREZ – rue Croix-St-Anne (voirie) 260.830,52 €**

Attendu que l'estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement s'élevait à **917.701,02 €** ;

Attendu que l'estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux s'élevait à 458.850,51 € ;

Attendu que l'estimation de l'intervention régionale (DG01) était estimée à 458.850,51 €, avec cependant un plafond maximal de subvention de 298.960 €, le solde à charge de la commune ;

Attendu que vu le faible dépassement du plafond de 150 % prévu pour le calcul de l'intervention régionale, la commune ne sollicitait pas de dérogation particulière pour ce plan communal d'investissement ;

**Vu ce plan d'investissement communal proposé en sa séance du 29 août 2013 ;**

**Attendu, à l'unanimité des membres présents, que le Conseil communal avait approuvé** ce plan communal d'investissement et qu'il fut transmis à la DGO1, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR pour examen et approbation.

Attendu qu'en date du 05 février 2014, le Parlement Wallon a voté le décret modifiant les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un fonds régional pour les investissements communaux ;

Attendu que par son courrier du 24 mars 2014, le Département des Infrastructures subsidiées confirme l'approbation du Plan d'investissement 2013-2016 ainsi que la quote-part de la commune au montant de **298.962 €**, calculée conformément aux dispositions du décret ;

Attendu que la Commune est dès lors invitée à débiter la mise en œuvre des projets retenus, suivant l'ordre préférentiel retenu par le Conseil communal ;

Attendu qu'en application de l'article 26 – L3343-6 § 1<sup>er</sup> du décret du 05 février 2014 la commune doit choisir, dans le plan d'investissement approuvé par le Gouvernement, les projets qu'elle entend réaliser, dans le respect des priorités fixées par le Gouvernement , en application de l'article L3343-3,§4 ;

Attendu que l'investissement prioritaire (1), retenu par le Conseil communal en sa séance du 29 août 2013, était la réfection de la rue des Tilleuls à CHANLY ;

Attendu que ce dossier est classé en première priorité par la SPGE, dans la mesure où les travaux restent conjoints avec ceux de la voirie ;

Vu l'urgence en matière d'épuration ;

Attendu que les travaux séparatifs de traitement des eaux sont terminés au Val des seniors à CHANLY, garants de travaux utiles à court terme ;

*A l'unanimité ;*

**DECIDE**

De sélectionner pour l'année 2014, le projet d'investissement des travaux de voirie et d'égouttage de la rue des tilleuls à CHANLY.

**8. ECLAIRAGE PUBLIC. APPROBATION PROJETS**

Vu le devis relatif au placement d'un foyer d'éclairage public chemin de SOHIER, à FROIDLIEU, devis établi par la ORES et dont le montant s'élève à **1425,44 € TVAC** (dossier TRACE 20318623) ;

Vu le devis relatif au placement d'un foyer d'éclairage public rue des Chenays, 123 à CHANLY, devis établi par ORES et dont le montant s'élève à **2657,89 € TVAC** (dossier TRACE 20317887) ;

Vu le devis relatif à la mise sous tension de la nouvelle place publique, rue du moulin à CHANLY, devis établi par la ORES et dont le montant s'élève à **530,51 € TVAC** (dossier TRACE 203391410) ;

*À l'unanimité,*

**DECIDE** d'approuver les trois devis , établis par ORES, Avenue Patton, 237 à 6700 ARLON, des travaux d'extension d'éclairage public au montant global de **4613,84 € TVC**.

**9. EGOUTTAGE NANWET. DECOMPTE FINAL. APPROBATION.**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 85.000,00 €) ;

## Conseil communal du 24 JUIN 2014–PROCES VERBAL

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 3 ;

Vu la décision du Collège communal du 23 décembre 2013 relative à l'attribution du marché "EXTENSION D'EGOUTTAGE à HALMA (NANWE)" à Entreprises Lambry sa, Rue De France 79 à 5580 Rochefort pour le montant d'offre contrôlé de 21.300,00 € hors TVA ou 25.773,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° SPT 2013-239 ;

Considérant que l'adjudicataire Entreprises Lambry sa, Rue De France 79 à 5580 Rochefort a transmis l'état d'avancement 1 - état final ;

Considérant que les travaux ont atteint un montant de :

<b>Montant de commande</b>		<b>€ 21.300,00</b>
TVA	+	€ 4.473,00
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ 25.773,00</b>
<b>Montant des états d'avancement précédents</b>		<b>€ 0,00</b>
<b>État d'avancement actuel</b>		<b>€ 25.671,34</b>
TVA	+	€ 5.390,98
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ 31.062,32</b>

Considérant que les travaux ont été exécutés de manière efficace et satisfaisante ;

Considérant que l'Auteur de projet, Services Provinciaux Techniques, a donné un avis favorable, stipulant que le montant final s'élève à 25.671,34 € hors TVA ou 31.062,32 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 877/725-60 (n° de projet 20130037) ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire ;

***A l'unanimité,***

**DECIDE**

**Art. 1er** : D'approuver l'état final de Entreprises Lambry sa, Rue De France 79 à 5580 Rochefort pour le marché "EXTENSION D'EGOUTTAGE à HALMA (NANWET)" dans lequel le montant final s'élève à 25.671,34 € hors TVA ou 31.062,32 €, 21% TVA comprise et dont 25.671,34 € hors TVA ou 31.062,32 €, 21% TVA comprise restent à payer.

**Art. 2 :** D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 877/725-60 (n° de projet 20130037).

**Art. 3 :** Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire

**Art. 4 :** De transmettre pour paiement la facture et l'état final au service financier.

#### **10.EXTENSION EGOUTTAGE CHEMIN N°26 LOMPRESZ. APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 3 ;

Considérant le cahier spécial des charges N° SPT 2013-303 relatif au marché "EXTENSION D'EGOUTTAGE - CHEMIN N°26 à LOMPRESZ" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 17.385,00 € hors TVA ou 21.035,85 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 877/725-60 (n° de projet 20130037) et sera financé par **emprunt**;

*A l'unanimité*  
**DECIDE**

**Art. 1er :** D'approuver le cahier spécial des charges N° SPT 2013-303 et le montant estimé du marché "EXTENSION D'EGOUTTAGE - CHEMIN N°26 à LOMPRESZ", établis par les Services Provinciaux techniques. Les conditions sont fixées comme

prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 17.385,00 € hors TVA ou 21.035,85 €, 21% TVA comprise.

**Art. 2** : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

**Art. 3** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 877/725-60 (n° de projet 20130037).

**11. ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE. DESIGNATION AUTEUR DE PROJET. APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION.**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 4 ;

Considérant le cahier spécial des charges N° EEV/2014 relatif au marché "ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE 2014" établi par le Service Travaux

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 4.958,68 € hors TVA ou 6.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/735-60 (n° de projet 20140017) et sera financé par **emprunt** ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire;

***A l'unanimité***  
**DECIDE**



**Art. 1er** : D'approuver le cahier spécial des charges N° EEV/2014 et le montant estimé du marché "ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIE 2014", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.958,68 € hors TVA ou 6.000,00 €, 21% TVA comprise.

**Art. 2** : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

**Art. 3** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/735-60 (n° de projet 20140017).

## **12.LABORATOIRE DE LA VIE RURALE SOHIER. APPROBATION MODIFICATIONS CAHIER SPECIAL DES CHARGES**

Vu le projet définitif « Laboratoire de la Vie Rurale » adopté à l'unanimité par le conseil communal du 3 janvier 2013 ;

Vu la délibération complémentaire du 20 mars 2013 y intégrant les remarques de la tutelle générale sur les marchés publics ;

Vu l'approbation du projet définitif par le Ministre de la Ruralité – Monsieur Carlo DI ANTONIO – le 2 décembre 2013, communiquée à la commune en date du 10 décembre 2013 ;

Vu que la subvention est plafonnée définitivement à 577.684,80€ ;

Vu la délibération du Conseil communal du 03 février 2014 marquant accord de principe à l'adaptation du projet proposée par le Collège communal, à savoir la création d'un logement dans une petite partie des locaux sous réserve d'approbation du descriptif technique et l'évaluation précise de l'investissement complémentaire que cela représente pour la commune ;

Vu la communication, en séance du 03 février 2014, de l'estimation des travaux réalisée par l'auteur de projet entre 35.000 et 40.000 € HTVA

Vu l'accord du Ministre de la Ruralité, Mr Di Antonio, sur les modifications sollicitées notifié le 17 avril 2014 ;

Vu l'adaptation du cahier spécial des charges et des documents du marché par l'auteur du projet, Mr Depotter ;

Vu la nouvelle estimation portée à 709.984,07€ HTVA ;

Vu le supplément de 60.914,22€ HTVA par rapport à l'estimation précédente subdivisée comme suit :

- Création d'un logement : 38.758,22€ HTVA
- Adaptations selon remarques de la Région Wallone :
  - Poste en option à mettre en poste obligatoire: remise en état du plancher 17.917,50€ HTVA

- Isolation renforcée et adaptations techniques mineures : 4.238,50€ HTVA

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication publique ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire;

***A 7 voix pour et 4 abstentions (B. Closson, T. Denoncin, E. Goffaux et E. Herman)***

**DECIDE**

**Art. 1er** : D'approuver le cahier spécial des charges amendé et le montant estimé du marché "LABORATOIRE DE LA VIE RURALE", établis par l'auteur de projet, Mr Luc DE POTTER, Rue Porte Basse, 20 à 6900 Marche-en-Famenne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 709.984,07€ HTVA ou 859.080,72€ TVAC ;

**Art. 2** : De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

**Art. 4** : De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

**Art. 5** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire.

**13.INTERCOMMUNALES. ASSEMBLEES GENERALES**

**INTERCOMMUNALE IDELUX**

Vu la convocation adressée par l'Intercommunale Idelux aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2014, à Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale Idelux ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

***A l'unanimité,***

**DECIDE**

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Idelux qui se tiendra le 25 juin 2014, à Marche-en-Famenne, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 03 janvier 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'Idelux du 25 juin 2014,

3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale

#### **INTERCOMMUNALE IDELUX FINANCES**

Vu la convocation adressée par l'Intercommunale Idelux Finances aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2014, à Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Intercommunale Idelux Finances;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion, le Conseil communal .

***A l'unanimité ;***

**DECIDE :**

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Idelux Finances qui se tiendra le 25 juin 2014, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 03 janvier 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'Idelux Finances du 25 juin 2014
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux Finances, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 25 juin 2014

#### **INTERCOMMUNALE IDELUX PROJET PUBLICS**

Vu la convocation adressée par l'Intercommunale Idelux-Projets publics aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2014 à Marche-en-Famenne ;

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale Idelux-Projets publics ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

***A l'unanimité,***

**DECIDE**

## Conseil communal du 24 JUIN 2014–PROCES VERBAL

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Idelux-Projets publics qui se tiendra le 25 juin 2014 à Marche-en-Famenne , tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 03 janvier 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'Idelux-Projets publics du 25 juin 2014;
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux- projets publics, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale

### **INTERCOMMUNALE AIVE**

Vu la convocation adressée ce 17 mai 2013 par l'Intercommunale AIVE aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2014 à Marche-en-Famenne,

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 26, 28 et 30 des statuts de l'Intercommunale AIVE

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

*A l'unanimité*

### **DECIDE**

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d' AIVE qui se tiendra le 25 juin 2014 à Marche-en-Famenne , tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 25 juin 2014 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'AIVE du 19 juin 2013,
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 25 juin 2014 à Marche-en-Famenne ;

### **INTERCOMMUNALE ORES. ASSEMBLEE GENERALE.**

Vu la convocation adressée ce 23 mai 2014 par l'Intercommunale ORES Assets aux fins de participer à l'Assemblée générale qui se tiendra le 26 juin à 10h30 dans les locaux du Namur-Expo ;

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de l'Intercommunale ORES Assets et notamment l'article 30.2;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

***A l'unanimité***

**DECIDE**

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'intercommunale ORES Assets qui se tiendra le 26 juin, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 06 mars 2014 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale de l'Association intercommunale ORES Assets du 26 juin 2014,
- de charger le Collège de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale ORES Assets, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale.

\*\*\*

**QUESTION D'ACTUALITE : PCA QUARTIER GILSON**

Monsieur Closson interpelle le Collège communal quant à l'existence d'une pétition relative au projet de plan communal d'aménagement autour du quartier Gilson. Il fait part du souhait des membres de l'opposition de voir cette pétition.

Madame la Bourgmestre, Anne Bughin-Weinquin, confirme la réception de cette pétition mais précise que l'entière du Collège n'a pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance. La responsable administrative du dossier étant en congé, le traitement de ce courrier a dû être différé.

Elle précise toutefois qu'une réponse sera apportée aux signataires de la pétition.

Monsieur Closson demande pourquoi le Collège, dans un souci de transparence, ne communique pas les documents de travail aux personnes intéressées. Cela pourrait, selon lui, permettre de couper court aux rumeurs.

Le Collège répond qu'il s'agit effectivement de documents de travail, loin d'être finalisés. Il est prématuré de communiquer une pré-esquisse alors que le document final sera peut-être très différent. Une information claire a été donnée lors de la réunion d'information, ce qui n'a pas empêché les rumeurs et les informations contradictoires de circuler.

Lors de l'enquête publique, les riverains auront tout le loisir de faire part de leurs craintes et de leurs attentes.

Mme la Bourgmestre insiste sur le fait que le souhait de communiquer en toute transparence est toujours présent mais qu'une information prématurée serait défavorable à la poursuite du travail de manière sereine.

**L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, la Présidente prononce le huis-clos et le public quitte la salle du conseil.**

**L'ordre du jour de la séance à huis-clos étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h35.**

**La Directrice générale f.f  
Katty ROBILLARD**

**La Bourgmestre  
Anne BUGHIN - WEINQUIN**